

## Conseil municipal du 26 mai 2023

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Marie-France VIGNES, Jean-Claude DEBUS, Karen ANCEY, Jérôme HAUTEVILLE, Antonio MONTES

Membres excusés : Benjamin GRENAT (donne procuration à Gilles Grenat), Vincent REQUET

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 avril 2023

Vote : **Accord à l'unanimité**

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : **Accord à l'unanimité**

3- Ajout à l'ordre du jour

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point « Autorisation d'accepter un don »

Vote : **Accord à l'unanimité**

4- Isolation et réfection de la salle des fêtes de La Forclaz : Demande de subvention au département dans le cadre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité  
Présentation du dossier :

Au début de l'année 2023, un bilan énergétique de la salle des fêtes a été réalisé montrant la nécessité d'isoler le bas du bâtiment communal par l'extérieur pour éviter les ponts thermiques ainsi que le plafond de la salle et le mur intérieur en béton non isolé. Le système de ventilation devra également être revu ainsi que le remplacement du système d'éclairage.

Une réfection de la salle s'impose avec le doublage intérieur du mur enterré, la pose de dalles au plafond, la peinture des murs ainsi que la réfection complète du système électrique. Le local de rangement sera aménagé ainsi que la réfection des WC publics.

Le coût total des travaux s'élèverait à 179 275,33 € HT.

Budget prévisionnel :

Département	107 565,20 €	60%
Etat	35 855,07 €	20%
Commune	35 855,07 €	20%
TOTAL	179 275,33 €	100%

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal :

- d'engager les travaux d'isolation et de réfection de la salle des fêtes
- sollicite l'obtention d'une subvention auprès du département au titre du CDAS 2023 d'un montant de 107 565,20 €

Vote : **Accord à l'unanimité**

- 5- Rénovation énergétique de l'immeuble « Le Panoramic » : Demande de subvention à la Région Rhône-Alpes Auvergne dans le cadre du Bonus Ruralité.

Présentation du dossier :

Le Panoramic est la propriété de Haute-Savoie Habitat et de la commune de La Forclaz. Le bâtiment a été construit en 1993 et nécessite une rénovation énergétique. Un diagnostic a été rédigé sous forme de 3 scénarii. Le 2<sup>ème</sup> scénario a été retenu par les 2 parties.

Il a été décidé :

- Le changement des menuiseries
- La mise en œuvre d'une VMC hygroréglable avec changement des caissons d'extraction et le remplacement des bouches d'extraction et des entrées d'air
- La mise en place d'une régulation terminale sur les radiateurs à eau chaude
- Le changement de la chaudière fioul
- Le changement des radiateurs électriques et des accumulateurs dans les appartements et le remplacement par des radiateurs à chaleur douce ou rayonnant
- Le ravalement des façades et la pose d'une isolation extérieure plus performante

Le coût des travaux s'élèverait à 99 770 € HT pour la commune de La Forclaz.

Budget prévisionnel :

Région	49 885.00 €	50%
Etat	29 931.00 €	30%
Commune	19 954.00 €	20%
TOTAL	99 770.00 €	100%

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal :

- d'engager les travaux de rénovation énergétique de l'immeuble « Le Panoramic »
- de solliciter l'obtention d'une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes Auvergne au titre du Bonus Ruralité pour un montant de 49 885 €.

Vote : **Accord à l'unanimité**

- 6- Décision Budgétaire Modificative :

En 2021, une aide avait été apportée par l'état, aux communes au titre de la solidarité en raison des difficultés économiques.

Or, en 2022, l'état a demandé à la commune un trop perçu de 1619 € qu'il faut rembourser. Cette somme avait été prévue dans le budget 2023 au compte « 7391178 Autre restitution dégrèvement contribution direct ».

La DGFIP demande de transférer cette somme au compte « 678 Autres charges exceptionnelles »

Madame le Maire demande le transfert de 1619 € du compte 7391178 au compte 678.

Vote : **Accord à l'unanimité**

- 7- Avenant à la convention de location de l'appartement des aubergistes.

Lors du conseil municipal du 28 avril 2023, il avait été présenté la convention de location du logement loué à Monsieur Fabrice Dennel. Or, la provision pour charges demandée par IDEIS ne s'élève pas à 180 € mais à 145 € par mois.

Madame le Maire demande au conseil municipal de modifier le montant de la provision pour charges pour 2023. Ce montant sera révisé chaque année par IDEIS.

Vote : **Accord à l'unanimité**

## 8- Désignation d'un référent déontologie pour les élus

L'article 218 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques » consacrés dans la Charte de l'élu local.

Le décret 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue prévoit que les communes désignent par délibération avant le 1<sup>er</sup> juin 2023, le référent déontologue qui pourra être consulté par les élus de la collectivité. L'ADM 74 a pris l'attache de deux référents.

Madame le Maire propose de désigner David BAILLEUL : professeur d'université, doyen en exercice de la faculté de droit de Savoie Mont Blanc. Il est spécialiste de droit et contentieux administratifs et a une expérience des questions de déontologie dans la fonction publique. Il a été choisi par la CCHC pour être le référent des élus CCHC.

**Vote : Accord à la majorité (1 abstention)**

## 9- Extension de l'AFP

Monsieur le Maire de La Baume souhaiterait étendre le périmètre de l'AFP sur sa commune. Aussi, il a demandé à Rémi Véricel de la société d'économie alpestre de faire une présentation lors du prochain conseil municipal de La Baume, le 8 juin à 20h. Il invite le conseil municipal de La Forclaz à se joindre à eux.

## 10- Jumelage avec le village de La Thuile.

Une réunion s'est tenue en mairie le 20 mai. Lors de cet échange, il a été décidé de réunir les habitants du village, le samedi 10 juin à 20h afin d'échanger avec eux sur le sujet.

## 11- Organisation de la fête des mères le 4 juin 2023 à 11h à la salle des fêtes

## 12- Frelons asiatiques

Le département de La Haute-Savoie en lien avec le Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie, a fait don aux communes qui le souhaitaient d'un piège à frelons asiatiques. Il a été livré à la mairie.

## 13- Autorisation d'accepter un don

La commune a reçu un don d'un particulier de 80 000 € afin de participer financièrement à des travaux d'aménagement d'un lieu culturel sur la commune de La Forclaz.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'accepter ce don de 80 000 € et de l'imputer au compte « 10251-Dons et legs en capital ».

**Vote : Accord à l'unanimité**

#### 14- Questions diverses

Tournage d'un film le vendredi 30 juin de 9h à 18h à Tréchauffé. Il s'agit d'une comédie avec Christian Clavier. La route de Tréchauffé sera fermée de 8h à 19h.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Maryse GRENAT



Le secrétaire de séance  
Cyrille GALLAY